

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2016

➤ **Finances :**

- Budget principal – Décision modificative n° 2016/1. Régularisation suite à vote du compte administratif : + 985,20 € en résultat de fonctionnement reporté. + 985,20 € en dépenses imprévues. **Adopté à l'unanimité.**

- Attribution de subventions de fonctionnement 2016 aux associations. 15 700 € attribués à 16 associations Grégamistes non adhérentes à l'OMS et 800 € à 4 associations extérieures.

Adopté à l'unanimité.

- Destruction des nids de frelons asiatiques, modification des modalités de financement par la commune. Le Département ne pouvant plus octroyer d'aides aux particuliers, la prise en charge sera toujours de 80 % du montant de l'intervention, 40 % pris en charge par Loc'h Communauté et 40 % par la Commune. **Adopté à l'unanimité.**

- Programmation culturelle 2016/2017. 5 pièces sur la saison 2016/2017, 2 formules d'abonnement (4 pièces à 90 €, 5 pièces à 110 €. Tarif plein un spectacle 28 €, réduit 26 €).

Adopté à l'unanimité.

- Mise en place d'un partenariat avec la salle « La Maillette » de Locminé Communauté. Partenariat technique, commercial et de communication entre l'Espace 2000-CB et La Maillette.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Personnel :**

- Liste des emplois pouvant prétendre au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.). **Adopté à l'unanimité.**

- Personnel communal : modification du tableau des emplois, avancement de grades : 3 agents promus (1 technicien principal de 1^{ère} classe, 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe, 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe). **Adopté à l'unanimité.**

➤ **Urbanisme/Affaires foncières :**

- Cession à la commune d'une partie de l'ancien EHPAD par Bretagne Sud Habitat. Cession à l'euro symbolique. Frais liés à la restructuration des réseaux, aux raccordements, aux reprises de pignon suite à démolition à charge de la Commune. **Adopté par 28 voix pour et une abstention.**

➤ **Divers :**

- Avis de la Commune sur le projet de périmètre du futur établissement intercommunal de coopération intercommunale. Fusion de Vannes Agglo, Loc'h Communauté et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys au 1/01/2017. **Adopté à l'unanimité.**

- Constitution d'un jury d'assises pour 2017.

- Informations diverses sur les dossiers en cours : communication, travaux, urbanisme.

Grand-Champ, le 18 mai 2016

Le Maire,

Yves BLEUNVEN